

Service logement

REF : DS2016004

Signataire : David Rebuffel

Séance du Conseil Municipal du 05/04/2016

RAPPORTEUR : Nourredine KADDOURI

OBJET : Renoncement par la Ville d'Aubervilliers à sa créance liée à la mise à disposition d'un agent communal d'un montant de 60 200,91€, à l'égard de l'AIVS d'Aubervilliers

EXPOSE :

L'association Agence Immobilière à Vocation Sociale d'Aubervilliers (AIVS) a été créée en décembre 2008 pour développer une offre nouvelle de logements à loyers maîtrisés dans le parc privé à Aubervilliers. Elle a pour vocation de favoriser l'accès et le maintien de personnes en difficulté dans un logement autonome tout en sécurisant le risque locatif du bailleur privé.

Malgré une recherche de diversification de partenariat, l'association est demeurée structurellement très largement dépendante d'un soutien financier de la Ville d'Aubervilliers qui n'est désormais plus soutenable.

Dans ce contexte et afin d'assurer la pérennité de l'activité à Aubervilliers et de préserver l'emploi du salarié de l'AIVS d'Aubervilliers, un processus de rapprochement devant conduire à une fusion a été engagé en 2016 avec l'association SOLIHA Agence Immobilière Sociale Ile-de-France.

Ce processus ne pourra aboutir que s'il est soutenable financièrement pour l'association SOLIHA Agence Immobilière Sociale Ile-de-France.

Pour cela, il est nécessaire que la Ville d'Aubervilliers renonce à sa créance liée à la mise à disposition d'un agent communal d'un montant de 60 200,91€, à l'égard de l'AIVS d'Aubervilliers.

En effet, la convention partenariale pour la période 2009-2012, prévoyait la mise à disposition par la Ville d'un agent communal.

Cette mise à disposition aurait dû faire l'objet d'un remboursement de l'association à la Ville et en contrepartie la Ville aurait dû augmenter d'autant le montant de la subvention de fonctionnement annuelle.

Cela n'a toutefois pas été le cas.

Il en résulte donc aujourd'hui une dette de l'AIVS d'Aubervilliers à l'égard de la Ville d'un montant de 60 200,91€.

Il vous est proposé d'approuver le projet de contrat annexé à la délibération jointe au présente rapport, contrat ayant pour objet la renonciation à cette créance, à la condition que la fusion entre l'AIVS et SOLIHA intervienne prochainement.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 MAI 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 04 Mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 avril, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, Mme PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, M. GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme GRARÉ Laurence	Représentée	par : Mme CHERET Magali
Mme MARINO Danielle	Représentée	par : M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté	par : Mme KOUAME Akoua Marie
M. CECCOTTI-RICCI Roland	Représenté	par : M. BENKHELOUF Boualem
M. BEAUDET Pascal	Représenté	par : M. ROZENBERG Silvère
M. PLEE Eric	Représenté	par : M. RUER Marc
Mme MILLA Josiane	Représentée	par : M. LE HYARIC Patrick
Mme MBONDO Thérèse	Représentée	par : Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme LE MOÏNE Sandrine	Représentée	par : Mme VALLY Sophie
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée	par : Mme DUCATTEAU Sylvie
Mme FAGARD Alice	Représentée	par : M. KADDOURI Nourredine
M. SANON Guillaume	Représenté	par : Mme TLILI Leïla
Mme RABAH Hana	Représentée	par : Mme REDOUANE Wassila
Mme LENOURY Nadia	Représentée	par : M. Damien BIDAL

Absents : M. ZAÏRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KADDOURI Nourredine

Séance du Conseil Municipal du 04/05/2016

N° 082

Direction Générale du Développement / Direction Action Sanitaire Sociale Habitat
Logement

Service logement

REF : DS2016004

Signataire : David Rebuffel

OBJET : Renoncement par la Ville d'Aubervilliers à sa créance liée à la mise à disposition d'un agent communal d'un montant de 60 200,91€, à l'égard de l'AIVS d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu l'article L3245-1 du code du travail,

Considérant l'intérêt du processus de fusion engagé entre l'Agence Immobilière à Vocation Sociale d'Aubervilliers et l'association SOLIHA Agence Immobilière Sociale Ile-de-France permettant d'assurer la pérennité d'une offre de logements à loyers maîtrisés dans le parc privé à Aubervilliers,

Considérant que cette fusion nécessite l'abandon d'une créance de 60 200,91 € portant sur des remboursements de salaires d'agents mis à disposition de l'AIVS,

A l'unanimité. Mme Evelyne YONNET s'étant abstenue

DELIBERE :

APPROUVE le contrat annexé à la présente délibération et portant sur l'abandon de la créance de remboursement de salaires d'un agent mis à la disposition de l'association, détenue par la Commune à l'encontre de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale d'AUBERVILLIERS, pour un montant de 60 200,91€

AUTORISE la Maire à signer ce contrat au nom de la Commune

Adjointe déléguée



Leïla TLILI

Reçu en préfecture le : 09/05/2016

Publié le : 09/05/2016

Certifié exécutoire le : 09/05/2016

Adjointe déléguée

Leïla TLILI